



Frais de recouvrement de loyer

Par **Marie8792**, le **09/11/2023** à **16:04**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère, nous avons découvert une situation d'impayée sur son logement qu'elle occupait avec mon père toujours en vie. Un plan amiable a a priori été mis en place (dont nous n'avons pas trace).

Des paiements réguliers était effectués mais la dette s'alourdissait. Nous avons procédé à l'appurement total de la dette en septembre.

Cependant l'avis d'échéance du mois d'octobre fait apparaître une ligne intitulée " frais de recouvrement". Pouvons nous contester ces frais alors que nous n'avons reçu aucun courrier de mise en demeure ou de commandement à payer ?

En vous remerciant pour votre réponse et aide